

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PORTE DE MAURIENNE »

Grande Rue

73220 AIGUEBELLE

Tél. : 04.79.44.31.61/Fax 04.79.44.28.66

communautedecommunes@portedemaurienne.eu

Aiguebelle, le 29 juin 2015

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 3 H JUIN 2015

A 19 H 00

A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Etaient Présents : Mrs GENON – BUET – REFFET Jean-Luc – REFFET Patrick – BOUCHER – CONTI – BOUCLIER – BODELET – GADROY LEGENVRE – FARGEAS – BOUVIER Alain – MELLIER – RICO – SAINT GERMAIN – CANOT – CHAPUIS – DEMONNAZ

Mmes BAZIN – BRUN – DAUDIN – BUGNON – BOUZON - JOGUET

Absents – Excusés : Mmes VIGNAL

Mrs BOUVIER Jean – Mrs RICHARD

Procuration : Mme SCHULZ à Mr RICO

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 8 Avril 2015

Modification de l'ordre du jour :

Le point VII – prochain contrat CEJ – passera en II

I/ PRESENTATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Monsieur le Président accueille les nouveaux conseillers départementaux, Madame Christiane BRUNET et Monsieur Olivier THEVENET qui représenteront le nouveau territoire cantonal regroupant les trois anciens cantons de St Pierre d'Albigny, Chamoux et Aiguebelle soit 26 communes.

Le Président leur souhaite au nom de l'ensemble des élus présents un franc succès et une collaboration constructive dans la défense des intérêts savoyards et de la basse Maurienne.

Madame BRUNET qui a été appelée au poste de Vice-Présidente déléguée au lien social, à l'enfance, la famille et la jeunesse aura un rôle prépondérant dans une démarche de renégociation des contrats territoriaux. Elle indique sa volonté et son intérêt à promouvoir l'ensemble de ce vaste territoire.

Monsieur Olivier THEVENET, adjoint à la mairie d'Argentine sera notre interlocuteur privilégié, il a intégré la deuxième commission aménagement durable, mobilité et collèges.

Le Président leur fait part des dossiers et projets prioritaires portés actuellement par notre collectivité ou déterminant pour l'avenir de notre territoire :

- Le projet culturel « Cœur de Village » et l'attente du déblocage de la subvention du plan tourisme,
- L'attente de la planification de la réhabilitation du collège d'Aiguebelle et des attermoissements et tergiversations qui reculent d'année en année le projet,
- Le projet de construction d'un centre pluridisciplinaire socio-culturel qui hébergera le centre de loisirs, le RAM et les bureaux de l'AACA et son relai de service public,
- La réalisation d'une station de traitement pour les entreprises implantées sur le parc d'activités Porte de Maurienne,
- Les relations financières et statutaires sur la gestion du syndicat mixte avec la commune de Bourgneuf et la communauté de communes « Cœur de Savoie ».

Monsieur THEVENET a été élu Président du syndicat Mixte Arc-Isère.

Les conseillers départementaux réitèrent leur disponibilité auprès de chaque commune pour les accompagner dans leur projet.

VII/ PROCHAIN CONTRAT CEJ

Le Vice-Président, Monsieur Jacky DEMONNAZ fait une présentation des grandes orientations du prochain Contrat Enfance Jeunesse.

Chaque directeur ou directrice de structure est amené à commenter sa partie et l'état d'avancement (crèche, centre de loisirs, RAM ...).

Le Conseil Communautaire souhaite que les services proposés demeurent et l'ensemble des élus se réjouit que la structure multi-accueil puisse bénéficier de travaux qui permettront un accueil supplémentaire de 2 enfants.

S'agissant de l'obligation pour fin 2016 de fournir les couches et les repas, il est convenu que ce sujet extrêmement délicat en terme de coût et de responsabilité soit évoqué directement avec le Président de la CAF dont on attend une nouvelle date de rendez-vous.

II/ RAPPORT ANNUEL DE LA ZONE ARC –ISERE

Le Président et le Vice-Président Patrick REFFET demande si les conseillers ont des commentaires ou questions sur le compte rendu annuel à la collectivité publique concernant le rapport 2014 présenté par la SAS.

L'élément majeur de l'année 2014 aura été la finalisation de la transaction entre notre collectivité et les sociétés Pechiney Bâtiment, RIO TINTO ALCAN qui met un terme définitif à toutes nos relations. Seuls les suivis environnementaux et leurs conséquences demeurent sous la responsabilité de Pechiney Bâtiment.

Dans cette transaction une somme de 100 000 € est dédiée à la réalisation de notre projet de station de traitement des effluents sanitaires pour le parc d'activités.

Vote : Approbation à l'unanimité du compte rendu annuel de la ZAE « Porte de Maurienne » 2014.

III/ STATION D'EPURATION : CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Les offres ont été ouvertes par la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes le 5 mai pour une mission complète et forfaitaire (ACT- DET- OPC). La commission propose de retenir l'offre du Cabinet VIAL pour un montant forfaitaire HT de 10 000 €.

Les deux autres offres pour la même mission :

- Cabinet MONTMASSON 17 300 € HT e
- PROFIL ETUDES 13 500 € HT.

Vote : Accord à l'unanimité pour le choix de l'entreprise VIAL.

IV/ DEMANDE DE SUBVENTION

Deux demandes de subventions ont été instruites lors de dernier bureau pour deux manifestations ayant un rayonnement à l'échelle du territoire.

La première pour une somme de 300 € est relative au chemin de la mémoire qui a réuni sur le plan d'eau de St Alban d'Hurtières, des centaines de scolaires et d'anciens combattants en provenance de tout le département.

Cette subvention permettra de participer à l'apéritif de la cérémonie.

La deuxième pour un montant de 500 € est allouée au comité des fêtes de Bonvillaret avec le soutien de la commune pour l'organisation de la 2^{ème} fête de la vigne qui se déroulera le dimanche 27 septembre.

Vote : Accord à l'unanimité pour verser les subventions ci-dessus.

V/ CONVENTION AVEC OFFICE DU TOURISME

Le Vice-Président, Jean-Paul BUET, présente le projet de convention qui liera l'Office de Tourisme avec notre collectivité qui porte sur les missions, les contrats d'objectifs, le financement et la mise à disposition des personnels par la Communauté de Communes « Porte de Maurienne ».

La convention revisitée permet de bien identifier les champs d'actions et de flécher le financement de notre collectivité.

Le président propose après discussion de le porter au vote.

Vote : Accord à l'unanimité pour signer la convention entre la Communauté de Communes et l'O.T.

Il est évoqué une note sur la réforme des offices de tourisme qui sont désormais classés par catégorie de (3 à 1). L'agrément de notre classement 1 étoile se termine le 21 août 2016 et pour pouvoir prétendre à un nouveau classement, il faut répondre à un certain nombre de critères (26 critères) et ce pour prétendre au classement le plus bas.

L'Office de Tourisme souhaite garder son statut d'O.T. sinon il redeviendrait un syndicat d'initiative.

Le président ne doute pas de l'intérêt de répondre à l'arrêté ministériel de janvier 2014 qui définit les critères mais certains obligatoires ne peuvent être mis en place sans un investissement humain et

financier supplémentaire qui devra être supporté mais par qui ?

Il faut donc bien mesurer les conséquences sachant que la réforme territoriale et le projet de la NOTRE peut apporter encore des modifications sur tout ce qui touche à la promotion touristique.

VI/ CONVENTION VAE

Les conventions avec les deux prestataires pour la mise à disposition de 4 VAE sont finalisées afin que tout soit en place pour la saison estivale.

- 2 VAE seront mis à disposition à l'association de l'Echappée Verte (sur St Georges d'Hurtières),
- 2 VAE seront mis à disposition de la mairie de Montsapey par le biais de son restaurant « Le Chaudron ».

L'entretien et les frais sont à la charge des preneurs.

Les prix de location demeurent volontairement bas sont fixes et identiques.

La communauté de Communes souhaite à travers cette opération promouvoir le VAE et son territoire, ses massifs (Belledonne et Lauzière) et sa route culturelle « Cœur de Village ».

Les vélos seront mis à disposition des collectivités pour des manifestations et journées événementielles (6 sont prévues).

Il est déjà retenu comme date :

- passage du tour de France à Epierre
- Fête du lac des Hurtières
- Arrivée de l'Echappée Verte
- Fête de la vigne

Vote : Accord à l'unanimité pour signer les conventions avec l'Association l'Echappée Verte et la commune de Montsapey.

VIII/ROUTE CULTURELLE : POINT D'ETAPE ET CHOIX SIGNALÉTIQUE

La note d'étape sur la Route Culturelle « Cœur de Village » et le point d'avancement du projet est présentée lot par lot.

Le plan de communication devra être prêt dès que l'installation définitive de l'ensemble de la signalétique sera réalisée.

Nous sommes toujours dans l'attente de la finalisation par le département de son schéma de signalisation.

Le lot 6 éditions et objets publicitaires du marché 2014 de la Route Culturelle a été jugé infructueux par la commission d'appel d'offres et le conseil communautaire.

Afin de garantir l'attribution de ce lot, il a été décidé de le séparer en deux :

- Editions d'une part,
- Et objets publicitaires d'autre part.

Vote : A l'unanimité, le conseil communautaire :

DECIDE d'attribuer :

- L'édition à l'entreprise Imprimerie SALOMON – 73300 Saint Jean de Maurienne pour un montant de **10 381 € H.T.**
- Objets publicitaires à l'entreprise MEMO CLUB – 38320 BRESSON pour un montant de **1 660 € H.T.** incluant l'option quadri-couleur du logo pour les gobelets réutilisables.

AUTORISE le Président à faire toutes les démarches nécessaires,

IX/ POINT PERSONNEL

□ Monsieur HIDALGO

Augmentation de la prime de 38. 53 €/mois.

Mise en place du nouveau régime indemnitaire à Mr HIDALGO

Vote : accord à l'unanimité sur le principe de l'augmentation ci-dessus.

□ Madame LISET

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif ayant ajouté une vocation à établir les dossiers qui permettront aux pétitionnaires d'obtenir une éventuelle subvention de l'agence de l'eau.

Le Conseil Communautaire a décidé de créer un poste compte tenu des surcharges de travail et de la responsabilité lié à ces dossiers de subvention :

Vote : Accord à l'unanimité pour la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01 septembre 2015.

X/ QUESTIONS DIVERSES

□ Décisions modificatives

Les crédits ouverts aux articles ci-dessous sont insuffisants, il est donc nécessaire de faire les opérations suivantes :

TRANSPORTS SCOLAIRES :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

6247	Transport de biens et coll. du Peso.	- 11 405 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 11 405 €

SPANC :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

6535	Formation	- 86 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 86 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

22	Dépenses imprévues	- 1 500 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 1 500 €

Vote : Accord à l'unanimité pour les décisions modificatives ci-dessus.

□ Travaux dans l'O.T

Des travaux de peinture vont être réalisés dans le local de l'O.T

□ Information sur location terrain à l'entreprise GAUTHEY

Le Président fait part de la convention sur la location pour 4 ans d'un terrain sur le Parc

d'Activités « Porte de Maurienne » au groupement d'entreprises GAUTHEY EIFFAGE pour un montant annuel de 23 000 €.

□ **FPIC**

Fin de la séance 22 h 00

Le Président,
Hervé GENON

